

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 6 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 13

Date de la convocation : 1^{er} juin 2018

Membres présent.e.s : 12

Votant.e.s : 13

PRESENT.E.S : Daniel Huet, Marie Autret, Christian Hamon, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, Yolande Cheval, Rémi Fontaine, Stéphanie Lemaux, Marc Leblanc (arrivée à 20h15), Claude Jagoury et Yann Yhuel

ABSENTS EXCUSE.E.S : Laëtitia Sourget (pouvoir à Marie Autret),

Stéphanie Lemaux a été nommée secrétaire de séance.

~~~~~

En raison de l'instruction en cours le Maire a proposé un huis clos concernant l'intervention de M Boquet au sujet de la procédure avec les époux Boucard, anciens gérants du restaurant.

Voir le CR ci-dessous

La délibération sur les travaux de la maison des randonneurs a été annulée car nous n'avons pas reçu tous les devis.

Les comptes rendus des conseils municipaux du 20 mars, du 27 mars et du 3 mai 2018 ont été adoptés à la majorité (11 voix Pour et 1 abstention : Lemaux absente lors des conseils).

L'ordre du jour a été adopté à la majorité 10 voix Pour et 2 voix Contre : Rabillard F et Yhuel Y.

### DELIBERATIONS

#### 2018-06-30 - Redevance d'occupation du domaine public 2018

Monsieur le maire précise que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Pour le domaine public routier :

30 € par kilomètre et par artère en souterrain

40 € par kilomètre et par artère en aérien

20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment)

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année,

Les tarifs pris en compte pour le calcul sont les suivants :

**Coefficient d'actualisation = 1,30941**

39.28€ par kilomètre et par artère en souterrain

52.38€ par kilomètre et par artère en aérien;

Ce qui fait pour Monteneuf :

39.28€ par kilomètre et par artère en souterrain pour 3,453 kms soit 135.63€

52.38€ par kilomètre et par artère en aérien pour 34,568 kms soit 1 810.67€

**Total : 1946.30€ (en 2017 : 1910.74€)**

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

**1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :**

**39.28€ par kilomètre et par artère en souterrain pour 3,453 kms soit 135.63€**

**52.38€ par kilomètre et par artère en aérien pour 34,568 kms soit 1 810.67€**

**Total : 1946.30€**

**2. de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.**

**3. d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.**

**4. de charger le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.**

#### **2018-06-31- Tarifs cantine/garderie année 2018/2019**

La société Restoria met à jour ses tarifs pour la rentrée prochaine. Il y a une augmentation de 1.457% sur chaque élément soit un prix pour 4 éléments de 2.80€ et pour 5 éléments de 3.069€ pour les enfants. Pour les adultes, le prix de 4 éléments est de 3.65€ et de 5 éléments est de 3.98€

Il convient de fixer le prix de facturation du repas aux familles.

Pour information :

L'année 2017/2018, le prix du repas facturé aux familles est de 3.28€ pour les enfants et de 4.88€ pour les adultes.

Nous avons la possibilité de choisir 4 ou 5 éléments par jour. Quand il y a 4 éléments c'est soit une entrée ou un fromage choisi selon les menus

Le quart d'heure de garderie facturé aux familles est de 0.50€.

Des produits laitiers sont également commandés auprès de la GAEC des ECOTONES à Guer toutes les semaines.

Notre contrat arrive à échéance l'année prochaine, un questionnaire a été distribué aux familles pour avoir leurs avis sur ce prestataire.

Le bureau municipal propose une augmentation de 2% pour les repas de la cantine: soit 3.35€ pour les enfants et 4.98€ (arrondi à 5€) pour les adultes et pour le quart d'heure de garderie, le bureau propose de rester à 0.50€.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- de fixer le prix du repas enfant à 3.35€ et le prix du repas adulte à 5.00€**

**- de fixer le tarif du quart d'heure de garderie à 0.50€**

**Ces tarifs sont applicables à partir de septembre 2018, pour toute l'année scolaire 2018/2019.**

#### **2018-06-32- Régularisation d'une décision budgétaire : Créances éteintes**

Monsieur le maire rappelle que lors de la présentation du BP 2018, il avait été précisé que les loyers concernant les anciens gérant.e.s de la boulangerie (M GARREAU) et du restaurant (Mmes GUILLO/GUILLOT) n'ont pas été tous réglés. Malgré les relances de la trésorerie, ces personnes sont irrécouvrables.

Nous devons donc établir ces versements en émettant des mandats pour l'admission en créances éteintes afin de rétablir la réalité entre les recettes perçues et les dépenses.

Cette admission en créances éteintes est imputée au compte : 6542 en dépenses de fonctionnement.

Le montant pour 2018, s'élève à 4648,65€, soit un lissage de 3 ans qui s'élève à un montant de 13 945,95€/3.

Dernière échéance en 2018.

**Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter la régularisation de cette décision budgétaire.**

#### **2018-06-33- Régularisation d'une décision budgétaire : Admission en non-valeur**

Monsieur Le maire rappelle que lors de la présentation du BP 2018, il avait été évoqué que certaines recettes n'avaient pas été perçues depuis quelques années (cantine, garderie, loyers...). Malgré les relances de la trésorerie, ces personnes sont irrécouvrables.

Nous devons donc rétablir ces versements en émettant des mandats pour l'admission en non-valeur afin de rétablir la réalité entre les recettes perçues et les dépenses.

Cette admission en non-valeur est imputée au compte : 6541 en dépenses de fonctionnement.

Le montant pour 2018, s'élève à 320€.

***Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter la régularisation de cette décision budgétaire.***

#### **2018-06-34- Fixation du loyer pour l'association du café**

Monsieur Le Maire indique que l'ouverture du café est programmée au 23 juin 2018.

Monsieur Le Maire indique que nous avons déjà échangé sur la fixation des loyers sans avoir pris de décision.

Le bureau municipal propose la gratuité des loyers jusqu'au mois de décembre 2018. Afin de permettre à l'association de mettre en place son activité.

Yann Grandvallet ne prend pas part au vote.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (11 Pour et 1 contre : Jagoury C) de se prononcer sur la gratuité des loyers jusqu'au mois de décembre 2018.***

⇒ ***Arrivée de Marc Leblanc***

#### **2018-06-35- Aménagement lotissement ouest « Le Hameau du placis » : choix des entreprises pour les lots 1 et 2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle consultation a été lancée pour les lots n° 1 : Terrassement-Voirie et n°2 : Assainissement.

Une nouvelle consultation a été réalisée, pour des motifs d'intérêt général : des éléments techniques qui n'ont pas été joints à la mise en concurrence mettent en jeu la définition du besoin qui avait été effectué pour ce marché. Les informations sur la nature du sol étaient insuffisantes dans l'appel d'offres. Les analyses de sols n'ayant pas été jointes en pièces complémentaires au DCE.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30/05/2018.

La CAO a émis un avis favorable à la majorité pour la proposition de maître d'œuvre à savoir :

Pour le lot n° 1 : Terrassement-Voirie :

L'entreprise COLAS :

Tranche ferme : 86 259.22€ HT

Tranche Conditionnelle 1 : 8 417.45€ HT

Tranche Conditionnelle 2 : 8 092.40€ HT

**Total : 102 769.07€ HT**

Pour le lot n°2 : Assainissement :

L'entreprise EUROVIA :

Tranche ferme : 124 879.00€ HT

Réseau eaux pluviales : 53 515.00€ HT

Réseau des eaux usées : 68 510.00€ HT

Inspection épreuve des réseaux : 2 854.00€ HT

**Total de 124 879.00€ HT**

***Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 voix Pour, 1 Abstention : Racapé K et 2 Contre : Rabillard F et Yhuel Y):***

***F. Rabillard propose de différer ce choix d'attribution des lots en attendant les offres concernant la mairie.***

- **De retenir l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour le lot 1 : Terrassement-Voirie et l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour le lot 2 : Assainissement**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché**

#### **2018-06-36 Avenants et prestations supplémentaires marché – café des habitants**

Monsieur le Maire précise que des avenants doivent être conclus avec différentes entreprises concernant les travaux du café.

Des prestations non comprises dans le marché doivent également être réalisées : la rambarde et l'enseigne.

Le récapitulatif des plus et moins-values a été présenté lors du conseil municipal.

Les prestations supplémentaires concernent la peinture, la terrasse, la rambarde, l'enseigne et le portillon.

Les plafonds suspendus et le garde-corps n'ont pas été réalisés.

Le montant des avenants :

Lot 1 : VRD-Gros œuvre : -931.66€

Lot 2 : Couverture-Zinguerie : + 90.00€

Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures : + 1 049.97€

Lot 4 : Isolation Cloisons sèches : + 3 597.25€

Lot 5 : Electricité VMC-Chauffage : + 1 816.29€

Lot 7 : Plafonds suspendus : -2 295.00€

Lot 8 : Chape-Carrelage-Faïence : + 5 434.92€

**Total montant avenant : + 8 761.77€**

Prestation hors marché : rambarde et enseigne : + 5 504.16€

**Total prestation hors marché : +5 504.16€**

**Montant total : + 14 265.93€**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (9 Pour, 1 abstention : Cheval Y, 3 Contre : Yhuel Y, Rabillard F et Jagoury C):**

**F Rabillard considérant que le dossier n'est pas transparent, que le chantier a été mal suivi ainsi que les dépenses.**

**- D'accepter le montant total des avenants et prestation supplémentaire pour le marché du café mentionnés ci-dessus**

**- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché**

#### **2018-06-37- Vente restaurant Les Mégalithes**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les actuels gérants M et Mme METAYER souhaitent acquérir le restaurant.

Un projet d'acte a été adressé à M et Mme METAYER le 26/02/2018 avec un prix de vente fixé à 115 000€.

Monsieur le Maire propose de vendre ce bien au prix de 115 000€.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 115 000€.**

**La délibération concernant les travaux de la maison des randonneurs a été retirée de l'ordre du jour en raison de l'absence de devis reçus.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Mairie :** ouverture des plis- analyse en cours. Une nouvelle consultation va démarrer le 11 juin 2018 car nous n'avons pas reçu de pli pour le lot n° 3 : Gros Œuvre-Maçonnerie et d'autres lots sont infructueux. Le lot n°1 : Démolition-Désamiantage et le lot n° 6 : Couverture-Zinguerie ont été retenus.

**Hameau du placis** : maîtrise d'œuvre : avenant à hauteur de 1200€ HT concernant la régularisation du dossier loi sur l'eau (600€ HT) et la prestation concernant la nouvelle consultation (600€ HT)

Recensement panneaux à acquérir

Rencontres territoriales : projet de territoire. Communication à développer entre les élus des différentes communes et la CC.

**Calendrier prévisionnel des réunions :**

**09/06** : Fête de la musique

**Deuxième quinzaine de juin** : Ouverture du café

**29/06 ou 6/07** : Inauguration café

**Du 2 au 13/07** : Déménagement mairie

**18/07** : Le track tour

**Distribution de la lettre fin juin/début juillet**

***Questions diverses***

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire, lève la séance à 22h15.**